

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 janvier 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1973 SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-70, tendant à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur le Président, je suis déjà intervenu sur ce projet de loi mais, de ce côté-ci, il nous faut continuer à enfoncer le clou. En effet, le gouvernement semble incapable de comprendre, ou bien il ne le veut pas. La semaine dernière, un conservateur à ma gauche, dont j'oublie pour l'instant le nom de la circonscription, nous a plus ou moins accusés de manquer de sérieux. Je tiens d'abord à corriger cette impression. Au contraire, nous prenons cette question très au sérieux. Pour ma part, elle me semble d'autant plus grave que je viens de Terre-Neuve.

Le principal argument contre cette mesure tient au fait qu'elle va frapper les Canadiens les plus mal pris, c'est-à-dire les bas salariés. Quoi qu'on dise du projet de loi sur les allocations familiales lui-même, il faut admettre, si l'on tient compte des autres nouvelles mesures dont les personnes à faible revenu sont victimes d'un bout à l'autre du Canada, que ces gens seront, en effet, très durement touchés.

Les allocations familiales seront désindexées à compter de 1986. On aura beau augmenter de \$454 par enfant le crédit d'impôt-enfants à compter de 1986, il sera néanmoins désindexé lui aussi dès 1989. Quant à l'exemption pour enfant, elle sera réduite de \$710 par enfant en 1986.

Nous avons parlé la semaine dernière de l'exemption fiscale. La déduction de \$50 sera supprimée, si bien que certaines familles paieront \$100 de plus en impôt fédéral. La taxe de vente fédérale subit aussi une hausse. Dès cette année et par la suite, les personnes à faible revenu accuseront au total des pertes nettes en raison du projet de loi C-70 et des autres mesures que le gouvernement a prises. C'est inadmissible, monsieur le Président, compte tenu de la situation économique qui existe à Terre-Neuve et dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse, notamment dans la région du Cap-Breton. On dirait que le gouvernement ne tient aucun compte de la région de l'Atlantique.

Voyons quelle est la conjoncture. Selon le député de Missis-sauga-Sud (M. Blenkarn), qui préside le comité des finances, ces mesures s'imposent en vue de réduire le déficit et parce

qu'il faut mettre de l'ordre dans les finances publiques. Il dit qu'il faut, pour reprendre les choses en main, laisser le rôle principal au secteur privé. Voilà de beaux principes qui ne cadrent pas avec la réalité.

A Terre-Neuve et dans les autres provinces de l'Atlantique, le secteur privé est plus faible qu'ailleurs au Canada. Le premier ministre (M. Mulroney) ne manque jamais de nous rappeler que son gouvernement a créé de 300,000 à 400,000 emplois depuis qu'il est au pouvoir. Mais est-ce bien vrai et ces chiffres résistent-ils à l'analyse? Les études sur lesquelles le premier ministre s'appuie pour dire que le gouvernement a créé de 300,000 à 400,000 emplois au moins confirment également que seulement 8 p. 100 de ces emplois ont été créés dans la région de l'Atlantique, où le secteur privé est beaucoup plus faible qu'ailleurs.

● (1110)

Jusqu'ici, notre économie a été tributaire de l'intervention gouvernementale et des programmes de soutien qui lui ont permis de survivre. Là où je veux en venir, c'est qu'il ne faut pas supprimer ou réduire ces programmes, que nous ne devons pas affaiblir le système de sécurité sociale tant que nous ne l'aurons pas remplacé par quelque chose d'autre.

Mme Mitchell: Que voulez-vous dire par «tant que nous ne l'aurons pas remplacé»? Il ne faut pas y toucher du tout.

M. Rompkey: Autrement, ce sera la catastrophe dans la région de l'Atlantique. Non seulement il ne s'y crée pas d'emplois, mais on nous retire le soutien: programmes gouvernementaux, paiements de transfert et sécurité sociale, dont nous dépendions jusqu'ici.

C'est l'une des principales raisons pour lesquelles ma province s'est jointe à la Confédération. Nous sommes une nouvelle province. Je ne suis pas né au Canada. Comme je le dis toujours, j'avais 13 ans lorsque notre peuple s'est joint au Canada. C'est exact, j'avais 13 ans en 1949. Nous avons opté pour le Canada parce que, justement, il nous offrait une sécurité économique et sociale. C'est en partie pour cela que nous appartenons à la Confédération. L'adhésion n'a d'ailleurs été approuvée que par 52 p. 100 de la population. Pourtant, on s'attaque maintenant à cet aspect même qui nous a fait choisir le Canada et, autant que l'on puisse voir, on nous enlève cette protection. Tout cela au moment où nous avons le coût de la vie et le taux de chômage les plus élevés du Canada.

Statistique Canada dira que notre taux de chômage est de l'ordre de 20 p. 100. Je pense qu'il est supérieur à cela. Si l'on ajoute le chômage caché, tous ces gens qui ne cherchent plus, le chômage est plutôt dans le 40 p. 100. Je dirais que chez les jeunes il est probablement de 50 p. 100. Voilà la situation que nous devons envisager et que nous devons replacer dans le contexte de ce débat.